ACTUALITÉS

Kemi Seba : l’extradition vers le Bénin se précise

Administrateur LJDP — 09 October 2026 — 3 min de lecture



Kemi_seba_1

La justice sud-africaine a rejeté, le 6 octobre 2026, la demande d’immunité diplomatique de Kemi Seba. Détenu à Pretoria, le militant panafricaniste risque une extradition vers le Bénin. Une nouvelle audience est prévue le 20 novembre.

Le feuilleton judiciaire de Kemi Seba connaît un nouveau tournant en Afrique du Sud. Mardi 6 octobre 2026, un tribunal de Pretoria a rejeté son argument d'immunité diplomatique. Cette décision ouvre la voie à l'examen de son extradition vers le Bénin, sans préjuger de son issue.

Un passeport diplomatique jugé insuffisant

Pour échapper à une éventuelle extradition, les avocats de Kemi Seba invoquaient son statut auprès des autorités nigériennes. Le militant dispose effectivement d'un passeport diplomatique délivré par le Niger en 2024. Il avait également été nommé conseiller spécial du président nigérien Abdourahamane Tiani.

Cependant, les magistrats sud-africains ont estimé que ces éléments ne suffisaient pas à établir son immunité. Selon Africanews, aucun document officiel ne démontrait son accréditation diplomatique auprès de l'Afrique du Sud. Le tribunal a donc écarté cet argument, constituant un revers majeur pour sa défense.

Cette décision ne signifie toutefois pas que son extradition est déjà autorisée. La justice sud-africaine doit encore examiner les accusations béninoises et les arguments de la défense. La prochaine audience est annoncée pour le 20 novembre 2026.

Deux procédures judiciaires au Bénin

Les poursuites engagées contre Kemi Seba trouvent notamment leur origine dans la tentative de coup d'État du 7 décembre 2025. Ce jour-là, des militaires avaient tenté de renverser le président béninois de l'époque, Patrice Talon. L'opération avait finalement échoué après l'intervention des forces loyalistes.

Les autorités béninoises reprochent au militant d'avoir publiquement soutenu les mutins pendant cette tentative de putsch. Il est notamment poursuivi pour apologie de crimes contre la sûreté de l'État et incitation à la rébellion. Ces accusations restent à examiner par la justice compétente.

Une autre procédure avait été engagée contre lui dès juin 2025. Elle porte sur des accusations de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme. Les deux dossiers relèvent de la Cour de répression des infractions économiques et du terrorisme, appelée CRIET.

De son côté, Kemi Seba conteste les accusations et dénonce des poursuites à caractère politique. Ses soutiens présentent également cette affaire comme une tentative de neutralisation de son engagement panafricaniste. Ces positions s'opposent à celle des autorités béninoises, qui défendent une démarche judiciaire.

Une extradition aux enjeux diplomatiques

L'arrestation de Kemi Seba remonte au 13 avril 2026, dans un centre commercial de Pretoria. Il avait été interpellé avec son fils et un ressortissant sud-africain. Les enquêteurs soupçonnaient alors une tentative de sortie clandestine du territoire vers le Zimbabwe.

Son visa sud-africain avait également expiré, entraînant une procédure distincte de celle engagée par le Bénin. Depuis son arrestation, le militant reste détenu en Afrique du Sud.

L'affaire comporte aussi une dimension diplomatique liée au Niger. Niamey lui a accordé un passeport diplomatique et des fonctions officielles auprès de la présidence. Toutefois, cette qualité ne lui confère pas automatiquement une

immunité devant les juridictions sud-africaines.

Kemi Seba affirme craindre pour sa sécurité en cas de transfert vers son pays d'origine. Cette inquiétude pourrait nourrir les arguments de sa défense lors de l'examen de la demande d'extradition.

Le 20 novembre constituera donc une nouvelle étape décisive dans cette affaire. Les juges devront apprécier les éléments judiciaires et les objections soulevées contre son éventuel transfert. En attendant, Kemi Seba demeure détenu en Afrique du Sud, sans décision définitive sur son extradition.

Source : https://lejournalduphoenix.tg/article/kemi-seba-lextradition-vers-le-benin-se-precise — Le Journale du Phoenix